



A Madame la ministre de la Cohésion des
Territoires et des Relations avec les Collectivités
Territoriales

20 avenue de Ségur
75007 Paris

Montreuil, le 14 novembre 2014

Madame la ministre,

Lors de votre audition du 31 octobre par la commission sénatoriale relative à la création de l'ANCT, vous avez déclaré :

« Je crois également que le CEREMA doit changer de culture. J'ai été longtemps élue locale, et je connais le CEREMA parce qu'ils sont intervenus à Blois. Mais si l'on fait un micro-trottoir parmi les élus, je ne suis pas sûre qu'il soit connu par la majorité d'entre eux. Cette agence travaille essentiellement avec l'État et n'a pas tout à fait pris en compte les évolutions récentes entraînées par les dernières lois de décentralisation. Le CEREMA doit devenir un outil au service des collectivités territoriales ».

Si nous partageons ce constat et l'orientation d'un Cerema au bénéfice de toute la nation, nous combattons depuis la création du Cerema en 2014 le phagocytage du Cerema par sa tutelle Etat qui limite son action au bénéfice direct des collectivités territoriales, ce qui ne permet évidemment pas de mieux le faire connaître :

- amputation récurrente de sa dotation pour charge de service public et de ses effectifs,
- captation de l'activité au bénéfice de l'État par une programmation imposée par les directions d'administration centrale,
- présence d'un commissaire du Gouvernement chargé de veiller aux seuls intérêts de l'État.

Depuis 2014, rien n'a été fait, y compris depuis 2017 par le gouvernement actuel, pour corriger ces errements, afin de permettre une réelle intervention du Cerema au bénéfice de toute la nation en dehors de tout rapport marchand, c'est-à-dire entant que service public agissant au non de l'intérêt général.

Nous vous rappelons que fin 2016, un vœux alertant sur les conséquences de la trajectoire financière et des effectifs a été voté par le conseil d'administration, les représentants de l'État ne prenant pas part au vote.

Nous vous rappelons que le président du conseil d'administration a démissionné, a grand bruit dans les médias, en octobre 2017 arguant « qu'il ne voulait pas être le fossoyeur du Cerema ».

Nous vous rappelons que les agents du Cerema mobilisés lors du congrès des maires de France ont alerté les élus par un tract sur la situation de l'établissement.

Vous noterez également, Madame la ministre, que depuis le transfert d'une grande partie des routes par la loi du 13 août 2014, devenu effectif en 2016, l'État n'a toujours pas transféré sa capacité d'ingénierie aux collectivités. D'ailleurs, vous conviendrez que la moitié des départements s'est dotée d'une structure et offrant ses services aux communes, notamment les plus démunies.

Enfin, nous pourrions ajouter que les collectivités ne paraissent pas totalement méconnaître le Cerema, comme notre organisation syndicale a pu en juger au travers des échanges que nous avons eu avec les différentes associations représentatives des collectivités.

Suite au désengagement continu de l'État des missions d'ingénierie, et récemment l'arrêt de l'ATESAT, le président des maires de France a obtenu du Président de la République la création de l'ANCT devant permettre le soutien de l'État aux collectivités territoriales.

Vous conviendrez, Madame la Ministre, que le cadre des relations entre l'État et les collectivités n'est pas des plus favorables pour discuter de cette création, compte tenu du boycott de la Conférence Nationale des territoires par les collectivités.

La proposition de loi sénatoriale de création de l'ANCT, devenue de fait projet de loi par la procédure accélérée, ne répondra pas aux attentes des collectivités qui recherchent l'ingénierie publique du Cerema reconnu pour sa neutralité, son indépendance, sa consistance et sa pérennité :

- Le conseil d'administration de l'ANCT sera tout autant que celui du Cerema phagocyté par l'État. Or, nous avons l'expérience de ce qui se produit lorsqu'on offre uniquement un strapontin aux collectivités, fut-il honorifique à la présidence du conseil d'administration.
- Il y aura une sur représentation étatique par des préfets à la fois récipiendaires des demandes des collectivités et autorité régissant les moyens d'action de l'État et des organismes. La proposition d'instances locales de co-décision et de co-construction des besoins a été rejetée. Elle se résumera à un suivi des dossiers et de la mobilisation des moyens de l'État. C'est une différence importante avec le Cerema qui actuellement tente de mettre en place un véritable dialogue avec la création des comités territoriaux explicités dans l'article 4 du décret relatif à la création du Cerema.
- Enfin et surtout, le rapport marchand ne sera pas aboli. Lors de votre audition, le préfet Morvan, préfigurateur de l'ANCT, a précisé :

« Vous m'avez interrogée pour savoir si les services de l'Agence seront gratuits. Aujourd'hui, lorsque vous faites appel au CEREMA, le service est payant. Mais, vous n'aurez pas à payer le service de coordination que jouera le préfet. En outre, sur la gratuité des services proposés, il faut avoir en tête le droit de la concurrence. Nous devons faire attention à ce que les tarifs que nous proposerons respectent ce droit. En effet, actuellement, vous pouvez faire appel à de l'ingénierie privée, et il ne s'agit pas de faire de la concurrence déloyale. »

Donc l'intervention du Cerema demeurera dans un cadre concurrentiel au nom du droit à la concurrence, bien que l'intervention du Cerema pour des besoins publics des collectivités soit financée par des ressources publiques des collectivités ou de l'État !

Madame la Ministre, il nous apparaît nécessaire de trouver les moyens réels et effectifs, afin que le Cerema puisse intervenir au service de l'État et des collectivités en dehors de tout rapport marchand oeuvrant tant dans les domaines historiques des infrastructures et de l'aménagement du territoire, que dans les domaines émergents telles la transition énergétique, la protection de l'environnement...

Cela suppose naturellement de mettre fin à la dépendance de notre établissement aux recettes propres. Il est en effet anormal que notre établissement assurant une mission de service public voit son existence dépendre de sa capacité de répondre sur le marché concurrentiel à des clients solvables pour des prestations en concurrence avec le privé.

Par ailleurs, les collectivités connaîtraient bien mieux le Cerema si celui-ci pouvait leur apporter un appui qu'elles n'auraient pas à financer spécifiquement alors que leurs finances sont déjà pour beaucoup en forte réduction.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

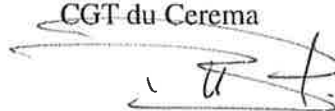
Les représentants CGT du personnel au CA



Philippe Garcia et Didier Baton



Le secrétaire général du syndicat
CGT du Cerema



Bruno Piel